

Nous aimerions faire quelques commentaires au sujet de la position que vous avez adoptée en appuyant la décision de proroger la loi sur les terres destinées aux anciens combattants à compter du 31 mars 1974. Vous le savez trop bien, toutes les organisations d'anciens combattants au Canada sont opposées à une date limite ou à toute autre forme de restriction à l'admissibilité des anciens combattants à se prévaloir des avantages de cette loi.

Plus précisément, nous voulons parler des déclarations que vous avez faites à la Chambre des communes le 6 novembre 1973 en répondant à une question soulevée par le député Jack Marshall. Dans votre réponse à M. Marshall, vous avez prétendu que certains anciens combattants essayaient de profiter de plus d'une des trois formes de réadaptation auxquelles ils avaient droit après leur libération honorable des Forces canadiennes à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Nous voudrions vous signaler que de nombreux anciens combattants ne connaissent pas la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ou encore le programme de formation universitaire avant d'avoir épuisé tous leurs crédits de réadaptation. Et, naturellement, ils devraient rembourser ces crédits s'ils voulaient être admissibles aux avantages de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Par conséquent, ils ne tentaient pas de profiter de deux formes de réadaptation, ils changeaient simplement l'une pour l'autre après avoir pris connaissance de l'existence de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Je peux dire qu'après la guerre, j'ignorais l'existence de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. J'étais un gars de la ville, et je fréquentais l'université. Ce n'est qu'après avoir fréquenté l'université pendant un certain temps que j'ai pris connaissance du programme, non pas que j'en aurais profité, mais j'en ai alors entendu parler. Je m'en souviens très nettement. La lettre continue ainsi:

Il y a un autre point qui n'a pas été signalé récemment, autant que nous sachions, et c'est la rareté des logements immédiatement après la Seconde Guerre mondiale. Voilà pourquoi, de nombreux anciens combattants n'ont pas réussi à cette époque à se trouver des propriétés convenables qu'ils auraient pu financer grâce à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Les anciens combattants et leur famille ont été forcés de louer deux ou trois pièces dans une maison ou d'acheter une maison qu'ils n'aimaient pas simplement pour y demeurer. Puis, la pénurie de logements a commencé à s'atténuer, les prix ont monté au point où les fonds disponibles en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ne suffisaient pas face à des coûts inflationnistes.

Je me demande si quelqu'un se souvient de l'inflation des années 1952 et 1953. Il y avait eu une hausse de 13 points en une seule année. A cette époque, il avait fallu modifier la loi sur les terres destinées aux anciens combattants pour hausser le plafond de l'hypothèque et l'évaluation de la propriété. Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement libéral doit réagir à une inflation effrénée, mais cette réaction était peut-être un peu plus rapide à cette époque qu'elle ne l'est maintenant. La lettre se poursuit ainsi:

Voilà pourquoi, ils ont été incapables de profiter de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants par la suite. Vous constatez donc que l'ancien combattant a été coincé dans un gigantesque étau, tout d'abord par la pénurie de logements et d'autre part, les coûts croissants, puis le chronométréur met fin à la partie dans le troisième quart parce qu'il veut rentrer tôt à la maison. La solution au problème est de maintenir la loi sur les terres destinées aux anciens combattants en vigueur et de la mettre à jour en fonction de la nouvelle situation et de la hausse des coûts.

Peut-être pourrais-je signaler que c'est précisément ce que le député de Humber-Saint-George-Sainte-Barbe (M. Marshall), celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), moi-même et plusieurs autres à la Chambre avons essayé de faire admettre au ministre. C'est précisément là l'objet de la présente motion. Je me rends compte que certains autres de mes collègues à la Chambre désirent prendre la parole, aussi vais-je bientôt terminer mon intervention après avoir cité d'autres passages de cette lettre:

Vous avez déclaré que de nombreux vétérans admissibles encore en service au sein des Forces armées sont déjà établis en conformité de la

Anciens combattants

loi et que de nombreux autres sont sur le point de l'être. Vous dites bien «de nombreux» et non pas «tous». Et les autres, quelle proportion représentent-ils de l'ensemble des vétérans? Comment un militaire en poste en Allemagne de l'Ouest ou au Moyen-Orient peut-il trouver une propriété intéressante en Alberta ou en Ontario?

Je vais poser cette question au ministre. Il n'a pas pu y répondre jusqu'ici. Il pourra y répondre lorsque j'aurai terminé mon intervention. Comment un militaire qui s'est déclaré intéressé au programme mais qui est actuellement en poste à l'étranger, comme beaucoup le sont, peut-il choisir une propriété et remplir les documents nécessaires de façon à respecter les échéances et les exigences prévues par la loi? Le ministre peut donner la réponse. J'espère qu'il y en a une.

M. MacDonald (Cardigan): Il y en a certainement une.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je poursuis la lecture de la lettre:

Vous vous dites convaincu que la vaste majorité des vétérans qui détiennent un certificat d'admissibilité au programme d'allocation des terres destinées aux anciens combattants ont tout simplement pris la précaution de l'obtenir avant l'échéance du 31 octobre 1968. C'est tout comme la précaution qu'on a prise en 1914, et à nouveau en 1939, pour s'assurer qu'aucun soldat ennemi ne mettrait les pieds sur le sol canadien, sauf comme prisonnier de guerre. Mais on ne prenait pas tant soin de sa propre sécurité personnelle la plupart du temps.

● (1730)

Enfin, quant à l'investissement d'un milliard et quart de dollars de fonds publics, cet investissement a dû rapporter un fort montant d'argent en intérêts, et la valeur de cet investissement a dû tripler au moins depuis. Avec les taux d'intérêt que nous connaissons actuellement, et avec les propriétés en gage, quel meilleur placement peut-on faire? Nous croyons que les contribuables seraient très heureux de savoir leur argent investi de cette façon.

J'aimerais commenter ici ces observations de M. Heesaker. Le pays a investi des millions de dollars dans l'instruction gratuite de ses vétérans. Quels dividendes ces investissements ont-ils rapportés? Le rendement de ces investissements s'exprime en centaines de pour cent pour le pays. On a investi des millions de dollars dans le logement, les exploitations agricoles et le reste à l'intention des vétérans. Ces sommes ont été remboursées. Nous ne demandons pas au ministre d'accorder davantage de subventions. Il ne s'agira pas d'une dépense gouvernementale. Plus de fonds seront avancés pour les hypothèques à rembourser. Nous demandons de faire davantage confiance au reste des anciens combattants qui auraient droit à des prestations en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

La lettre continue en ces termes:

En raison de ce qui précède, nous croyons qu'un ancien combattant devrait avoir droit, jusqu'à sa mort, aux prestations prévues par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Il a offert sa vie à un moment de crise et c'est très peu le payer de retour que de les lui consentir. Vous investissez en même temps les deniers de l'État dans un placement des plus rentables.

J'ai maintes fois fait consigner mes vues là-dessus au rapport officiel et tout ce que je puis dire c'est qu'hier, tout en manifestant mon contentement au ministre au sujet des avantages qu'assurait le bill C-4, je lui ai fait part de mon amère déception de ses omissions, déception d'autant plus grande que j'en connaissais la raison. Il s'agissait d'une question de finance et non d'administration. Juste ciel, le gouvernement gaspille plus d'argent en un jour qu'il n'en verserait pendant une année entière pour mettre en œuvre le programme du bill C-4.

Je suis amèrement déçu que le ministre—et c'est un ancien combattant qui mérite le respect de tous les députés—ait dû avouer à la Chambre et aux anciens combat-